

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Avis de vacance d'emplois de directeur adjoint d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux

NOR : TSSN2411221V

Sont vacants les emplois de directeur adjoint d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière suivants, publiés au *Journal officiel* de la République française en application de l'article 18 du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière :

- EHPAD La Vallée (Aisne), un emploi de directeur délégué de l'EHPAD La Vallée ;
- Groupe hospitalier Aube Marne (GHAM) (Aube), un emploi de directeur adjoint en charge des filières d'aval (hébergement et rééducation) ;
- Centre hospitalier de Martigues, CMPP d'Istres, EHPAD publics d'Istres, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de Marignane (Bouches-du-Rhône), un emploi de directeur délégué de l'EHPAD d'Istres et chargé de mission offre de soins sur le territoire d'Istres ;
- Centre hospitalier de la Côte Fleurie (Calvados), un emploi de directeur de la filière gériatrique, référent du site d'Equemauville ;
- Centre hospitalier de Pont-Saint-Esprit (Gard), un emploi de directeur en charge des ressources humaines et de la qualité gestion des risques ;
- EHPAD Saint Jacques et SSIAD à Villemur-Sur-Tarn, EHPAD Saint Joseph et Résidence Autonomie Le Mas des Orangers à Fronton (Haute-Garonne), un emploi de directeur adjoint en charge des finances, des achats et des services supports des établissements de la direction commune ;
- Centre hospitalier intercommunal de Lombez-Samatan, Hôpital de Gimont et l'EHPAD de l'Isle-Jourdain (Gers), un emploi de directeur adjoint en charge des finances, des ressources matérielles et de la filière gériatrique de la direction commune, directeur référent de l'EHPAD de l'Isle-Jourdain ;
- Plateforme territoriale d'inclusion « Jean Elie JAMBON » et MECS « Francois CONSTANT » (Gironde), un emploi de directeur adjoint au sein de la direction commune des établissements handicap/enfance publics du Libournais et en charge de la gestion de site de la MECS de Libourne ;
- Centre hospitalier des Marches de Bretagne (Ille-et-Villaine), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines, des affaires médicales, de la qualité et de la gestion des risques, référent des sites de Tremblay (EHPAD et Foyer de vie) et de l'EHPAD de Maen Roch ;
- EHPAD Hess (Loir-et-Cher), un emploi de directeur des affaires financières (DAF) et des projets immobiliers du GCSMS SEPIA 41 ;
- Centre hospitalier de Romorantin Lanthénay (Loir-et-Cher), un emploi de directeur de sites EHPAD de Selles-sur-Cher et de Châtres-sur-Cher, directeur adjoint référent de pôle au CHRL ;
- EPMS Le Littoral et IME-SESSAD L'Estuaire à Saint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique), un emploi de directeur des structures de l'EPMS Le Littoral, des finances, des systèmes d'information, de la logistique et des travaux au sein de la direction commune ;
- EHPAD Résidence sainte Catherine (Lot-et-Garonne), un emploi de directeur adjoint chargé des affaires générales, logistiques, techniques et travaux, des projets et des relations usagers, gestion de la qualité et des risques, la gestion financière ;
- Centre hospitalier de Florac (Lozère), un emploi de directeur en charge des EHPAD du centre hospitalier de Florac (plus spécifiquement l'EHPAD de Meyrueis), adjoint du directeur délégué de l'hôpital de Florac ;
- Centre hospitalier du Haut Anjou et les résidences du Val d'Oudon (Mayenne), un emploi de directeur adjoint en charge de la filière gériatrique ;
- Centre Psychothérapique de Nancy (Meurthe-et-Moselle) et centre hospitalier Ravenel (Vosges), un emploi de directeur adjoint au sein de la direction coopérations, partenariats et médico-social ;
- Centre départemental de l'enfance de la Moselle de Metz (Moselle), un emploi de directeur adjoint ;
- ODAS 57 Offre départementale d'accompagnement social et médico-social de Moselle-Est (Moselle), un emploi de directeur adjoint ;

- Centres hospitaliers d’Auxerre, d’Avalon, du Tonnerrois et de Clamecy (Nièvre), un emploi de directeur délégué du site du centre hospitalier de Clamecy ;
- Hôpital Alexandra Lepève de Dunkerque et hôpital maritime de Zuydcoote (direction commune) (Nord), un emploi de directeur adjoint chargé des finances, du patrimoine et de la logistique du site de l’hôpital maritime de Zuydcoote ;
- Centre hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon (Oise), un emploi de directeur adjoint délégué aux personnes âgées, aux EHPAD de Cuts et de Beaulieu-lès-Fontaines ;
- Centre hospitalier de l’Aigle (Orne), un emploi de directeur de la filière gériatrique ;
- Etablissement public départemental de l’enfance et de la famille - EPDEF (Pas-de-Calais), un emploi de directeur adjoint général de l’EPDEF ;
- EPSM - institut départemental Albert Calmette (Pas-de-Calais), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines, des affaires médicales et du système d’information ;
- Etablissement public d’accompagnement et de soins des Hautes Pyrénées (Hautes-Pyrénées), un emploi de directeur des ressources humaines, du pôle hébergement et du pôle domicile ;
- Pôle hospitalier et gérontologique Nord Sarthe - PHGNS (Sarthe), un emploi de directeur adjoint en charge de la stratégie médicale, de la communication et de la qualité - gestion des risques et des relations avec les usagers ;
- Centre hospitalier métropole Savoie (Savoie), un emploi de directeur des unités de personnes âgées - référent des pôles hébergement et gériatrie et de la filière gérontologique ;
- EHPAD Les Couleurs du Lac (Haute-Savoie), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines, de la logistique et du système d’information ;
- Maison d’Accueil de l’Enfance Eleanor Roosevelt - Foyer d’accueil d’urgence de l’aide sociale à l’enfance de la Ville de Paris (Ile-de-France), un emploi de directeur de la MAE Eleanor Roosevelt ;
- EHPAD résidence du Duc d’Aumale, EHPAD Lefebvre-Blondel-Dubus, EHPAD Fondation Beauvils (Seine-Maritime), un emploi de directeur adjoint ;
- Centre hospitalier intercommunal Elbeuf-Louviers-Val-De-Reuil et centre hospitalier Le Neubourg et centre hospitalier Bourg-Achard (Seine-Maritime), un emploi de directeur délégué du site du centre hospitalier Le Neubourg et du centre hospitalier de Bourg-Achard ;
- Centre d’hébergement gérontologique La Filandière et EHPAD Bethel (Seine-Maritime), un emploi de directeur adjoint ;
- Service départemental d’accueil d’urgence (SDAU) du département de Seine-et-Marne : Site de Provins (Seine et Marne), un emploi de directeur adjoint du pôle de Provins ;
- EHPAD Les résidences du Thouet (Deux-Sèvres), un emploi de directeur adjoint ;
- Etablissement public médico-social d’Amiens - EPSM (Somme), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines et des services généraux ;
- Centre départemental enfance famille de Vaucluse (Vaucluse), un emploi de directeur adjoint ;
- Centres hospitaliers de Carpentras et de Sault et EHPAD de Bédoin (direction commune) (Vaucluse), un emploi de directeur adjoint du centre hospitalier de Carpentras, en charge de la gestion de l’EHPAD de Bédoin et de l’EHPAD du centre hospitalier de Carpentras ;
- Centre hospitalier départemental « Vendée » à la Roche-sur-Yon, centre hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables-d’Olonne, centre hospitalier « Loire-Vendée-Océan » à Challans, hôpital de l’Ile d’Yeu, hôpital de Noirmoutier, centre hospitalier de Fontenay le Comte, groupe public hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à la Chataigneraie, EPSMS « la Madeleine » à Bouin, EHPAD « la Reynerie » à Bouin, EHPAD de la Chaize le Vicomte et EHPAD de Saint Fulgent (direction commune) (Vendée), un emploi de directeur délégué du groupe public hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » ;
- CHU de Limoges, centres hospitaliers de Saint-Yrieix-la-Perche, de Saint-Junien et l’EHPAD de Rochechouart (direction commune) (Haute-Vienne), un emploi de directeur délégué du centre hospitalier de Saint-Yrieix-la-Perche ;
- Centre hospitalier intercommunal « Hôpitaux du Massif des Vosges » (Vosges), un emploi de directeur des ressources humaines et de la formation ;
- Centre hospitalier de Sens et centre hospitalier de Joigny (direction commune) (Yonne), un emploi de directeur adjoint en charge des EHPAD et des SSIAD et des relations ville-hôpital du centre hospitalier de Sens (site de Sens et site de Villeneuve sur Yonne).

Le contenu des emplois, les enjeux fondamentaux des établissements, les qualités attendues des candidats et le grade qu’ils doivent détenir sont précisés dans les offres d’emplois accessibles sur le site internet du CNG à l’adresse suivante : <https://www.cng.sante.fr/directeurs/votre-carriere/publications-postes-mouvements> (rubrique « Directeurs d’établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux », sous-rubrique « Avis de vacances d’emplois des directeurs adjoints »).

Peuvent faire acte de candidature en application du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de l'article L. 5 (2° à 6°) du code général de la fonction publique :

1. Les directeurs ou directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux hors classe et de classe normale, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
2. Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude à la hors-classe et à la classe normale au titre de l'année 2024, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
 - la copie de la dernière décision indiciariaire ;
3. Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A de niveau comparable au sens au sens de l'article L. 513-8 du code général de la fonction publique, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
 - une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ;
 - un état des services civils accomplis délivré par leur administration ;
 - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel, ainsi que l'arrêté fixant l'échelonnement indiciariaire de ce corps ;
 - la copie de la décision prononçant la première nomination dans le corps de catégorie A ;
 - la copie de la dernière décision indiciariaire ;
 - un avis motivé de l'autorité compétente sur la mobilité envisagée.

En ce qui concerne les directeurs ou directrices d'hôpital, le dossier se compose de leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, pour les candidatures multiples, il est demandé d'établir un classement par ordre préférentiel.

Les candidats doivent adresser leur candidature dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française au Centre national de gestion à l'adresse électronique suivante : cng-mobilite-D3S@sante.gouv.fr.

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur dossier de candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, composé de leur *curriculum vitae*, de leur lettre de motivation et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.

Avis et communications

AVIS DIVERS

PREMIER MINISTRE

Avis relatif à l'agrément de la convention du 27 novembre 2023 relative à l'assurance chômage et de ses textes associés et de la convention du 27 novembre 2023 relative à l'assurance chômage à Mayotte et de ses textes associés

NOR : PRMD2411025V

En application des articles L. 5422-20 à L. 5422-24, L. 5424-22, L. 5424-23, L. 5524-3, R. 5422-16, R. 5422-17 et D. 2261-3 du code du travail, pendant un délai de quinze jours à compter de la date de publication du présent avis, les organisations et toute autre personne intéressée sont invitées à faire connaître leurs observations sur les stipulations de la convention du 27 novembre 2023 relative à l'assurance chômage et de ses textes associés, ainsi que de la convention du 27 novembre 2023 relative à l'assurance chômage à Mayotte et de ses textes associés signés par :

Le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
La Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) ;
L'Union des entreprises de proximité (U2P),

d'une part et

La Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
La Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
La Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO),

d'autre part.

Les conventions et leurs textes associés fixent les modalités d'indemnisation des personnes involontairement privées d'emploi, et les modalités de contribution des employeurs au régime d'assurance chômage.

Ils ont été déposés à la direction générale du travail, 39, quai André-Citroën, 75015 Paris, où il pourra en être pris connaissance.

Les observations des organisations et de toute personne intéressée devront être adressées à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, mission indemnisation du chômage, 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

**Avis relatif aux prix de spécialités pharmaceutiques
publiés en application de l'article L. 162-16-6 du code de la sécurité sociale**

NOR : TSSS2410181V

En application de la convention entre le comité économique des produits de santé et la société ALEXION PHARMA FRANCE et du I de l'article L. 162-16-6 du code de la sécurité sociale, le tarif de responsabilité et le prix limite de vente des spécialités ci-après sont :

Code UCD	Libellé	Laboratoire exploitant	Tarif de responsabilité HT par UCD (en €)	Prix limite de vente HT par UCD aux établissements de santé (en €)
34008 900 185 9 3	ULTOMIRIS 100MG/ML PERF F11ML	ALEXION PHARMA FRANCE	14 680,370	14 680,370
34008 900 186 0 9	ULTOMIRIS 100MG/ML PERF FL3ML	ALEXION PHARMA FRANCE	4 003,740	4 003,740

Cette décision entre en vigueur à compter du 1^{er} mai 2024.

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Avis relatif aux prix de spécialités pharmaceutiques

NOR : TSSS2411075V

En application des conventions entre le comité économique des produits de santé et les sociétés MAYOLY-SPINDLER, THERAMEX FRANCE, les prix des spécialités pharmaceutiques visées ci-dessous sont les suivants à compter du 2 mai 2024 :

N° CIP	Présentation	PFHT	PPTC
34009 339 130 8 3	ESTREVA 0,1 % (estradiol hémihydraté), gel, 50 g en tube avec pompe doseuse (laboratoires THERAMEX FRANCE)	4,34 €	5,11 €
34009 395 333 8 4	EUROBIOL 25 000 U (poudre de pancréas), microgranules gastro-résistants en gélules (B/100) (laboratoires MAYOLY-SPINDLER)	24,69 €	28,75 €
34009 300 122 8 4	EUROBIOL 40 000 U (poudre de pancréas), gélules gastro-résistantes en flacon (B/50) (laboratoires MAYOLY-SPINDLER)	18,86 €	22,00 €

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://psl.service-public.fr/mademarche/pub-changement-nom/demarche>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

CONCESSIONS DIVERSES

N° 01357

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

Avis de mise en concurrence

Demande d'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, d'argent, de bismuth, de cobalt, de cuivre, d'étain, de germanium, d'indium, de lithium, de molybdène, de niobium, d'or, de tantale, de titane, de tungstène, de platine, des métaux de la mine du platine, de plomb, de rhénium, de zinc, de zirconium, de terres rares et substances connexes dit permis « Bélénos »

*
* *

La société Breizh Ressources, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 1, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves-Carnot à Lorient (56), a sollicité l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, d'argent, de bismuth, de cobalt, de cuivre, d'étain, de germanium, d'indium, de lithium, de molybdène, de niobium, d'or, de tantale, de titane, de tungstène, de platine, des métaux de la mine du platine, de plomb, de rhénium, de zinc, de zirconium, des terres rares et substances connexes dit permis « Bélénos », portant sur les départements de Loire-Atlantique et de Maine-et-Loire, pour une durée de cinq ans.

La superficie concernée (440,88 km²) est située sur 8 communes du département de Loire-Atlantique (Moisdon-la-Rivière, Erbray, Saint-Julien-de-Vouvantes, La Chapelle-Glain, Le Pin, Vallons-de-l'Erdre, Petit-Auverné, Grand-Auverné) et de 10 communes du Maine-et-Loire (Challain-la-Potherie, Loiré, Chazé-sur-Argos, Erdre-en-Anjou, Saint-Clément-de-la-Place, Longuenée-en-Anjou, Bécon-les-Granits, Val-d'Erdre-Auxence, Angrie, Candé).

Le périmètre du permis est défini par la surface d'un polygone dont les sommets A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U et V sont définis par les coordonnées géographiques dans le système de projection Lambert 93 figurant dans le tableau ci-dessous :

Coordonnées métriques RGF93 – Lambert 93		
Sommets	X – Est (m)	Y – Nord (m)
A	375800	6737300
B	387600	6736100
C	387900	6734000
D	391800	6733700
E	405800	6728800
F	410100	6729200

Coordonnées métriques RGF93 – Lambert 93		
G	417000	6724700
H	418500	6725200
I	425700	6721000
J	426400	6719900
K	426500	6717600
L	424700	6717600
M	420400	6719700
N	418400	6719500
O	418600	6715900
P	412000	6716100
Q	412600	6718700
R	400900	6723300
S	389800	6724500
T	387200	6726600
U	369600	6730600
V	371800	6736200

En application des articles 19 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, cette demande de permis est soumise à une mise en concurrence d'une durée de trente jours à compter de la publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française. La demande ainsi que les documents cartographiques associés peuvent être consultés, dans ce délai, aux jours et heures d'ouverture au public (sauf les jours fériés) :

- à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau, des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques, bureau de la politique des ressources minérales non énergétiques, Tour Séquoia, 92055 La Défense Cedex ;
- à la préfecture de Maine-et-Loire, bureau des procédures environnementales et foncières, place Michel-Debré, 49934 Angers.

Toute demande concurrente est présentée comme la demande initiale conformément aux dispositions du décret précité et à l'arrêté du 28 juillet 1995 fixant les modalités selon lesquelles sont établies les demandes portant sur les titres miniers et leurs annexes. Elle est adressée au ministre en charge des mines à l'adresse de la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature indiquée ci-dessus, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de trente jours à compter de la date du présent *Journal officiel*.

ANNONCES

Les annonces sont reçues à la direction de l'information légale et administrative

Demandes de changement de nom : téléprocédure sécurisée

Fiche pratique disponible sur <https://psl.service-public.fr/mademarche/pub-changement-nom/demarche>

Autres annonces : annonces.jorf@dila.gouv.fr

ou

DILA, DIRE JOURNAUX OFFICIELS, TSA N° 71641, 75901 PARIS CEDEX 15

(L'Administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.)

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

(textes 82 à 94)

En application de l'article L. 221-14, et des articles R. 221-15 et R. 221-16 pris après avis de la CNIL, du code des relations entre le public et l'administration, les actes individuels relatifs à l'état et à la nationalité des personnes ne peuvent être publiés au Journal officiel de la République française, que dans des conditions garantissant qu'ils ne font pas l'objet d'une indexation par des moteurs de recherche.

Les actes concernés sont accessibles sur le site Légifrance en "Accès protégé"

Peuvent faire acte de candidature en application du décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 modifié portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de l'article L. 5 (2° à 6°) du code général de la fonction publique :

1. Les directeurs ou directrices d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux hors classe et de classe normale, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
2. Les personnels inscrits sur la liste d'aptitude à la hors-classe et à la classe normale au titre de l'année 2024, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
 - la copie de la dernière décision indiciariaire ;
3. Les fonctionnaires appartenant à un corps ou cadre d'emplois de catégorie A de niveau comparable au sens au sens de l'article L. 513-8 du code général de la fonction publique, dont le dossier se compose de :
 - leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, et si elles sont multiples, classées par ordre préférentiel ;
 - une photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille ;
 - un état des services civils accomplis délivré par leur administration ;
 - la copie de la décision prononçant la nomination dans le corps ou cadre d'emplois actuel, ainsi que l'arrêté fixant l'échelonnement indiciariaire de ce corps ;
 - la copie de la décision prononçant la première nomination dans le corps de catégorie A ;
 - la copie de la dernière décision indiciariaire ;
 - un avis motivé de l'autorité compétente sur la mobilité envisagée.

En ce qui concerne les directeurs ou directrices d'hôpital, le dossier se compose de leurs candidatures regroupées sur une seule lettre revêtue du visa du supérieur hiérarchique, pour les candidatures multiples, il est demandé d'établir un classement par ordre préférentiel.

Les candidats doivent adresser leur candidature dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication du présent avis au *Journal officiel* de la République française au Centre national de gestion à l'adresse électronique suivante : cng-mobilite-D3S@sante.gouv.fr.

Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier.

Les candidats à ces emplois doivent également adresser directement leur dossier de candidature aux chefs des établissements de santé où ils sont candidats, composé de leur *curriculum vitae*, de leur lettre de motivation et de leurs trois dernières fiches d'évaluation.

- Centres hospitaliers d’Auxerre, d’Avalon, du Tonnerrois et de Clamecy (Nièvre), un emploi de directeur délégué du site du centre hospitalier de Clamecy ;
- Hôpital Alexandra Lepève de Dunkerque et hôpital maritime de Zuydcoote (direction commune) (Nord), un emploi de directeur adjoint chargé des finances, du patrimoine et de la logistique du site de l’hôpital maritime de Zuydcoote ;
- Centre hospitalier intercommunal Compiègne-Noyon (Oise), un emploi de directeur adjoint délégué aux personnes âgées, aux EHPAD de Cuts et de Beaulieu-lès-Fontaines ;
- Centre hospitalier de l’Aigle (Orne), un emploi de directeur de la filière gériatrique ;
- Etablissement public départemental de l’enfance et de la famille - EPDEF (Pas-de-Calais), un emploi de directeur adjoint général de l’EPDEF ;
- EPSM - institut départemental Albert Calmette (Pas-de-Calais), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines, des affaires médicales et du système d’information ;
- Etablissement public d’accompagnement et de soins des Hautes Pyrénées (Hautes-Pyrénées), un emploi de directeur des ressources humaines, du pôle hébergement et du pôle domicile ;
- Pôle hospitalier et gérontologique Nord Sarthe - PHGNS (Sarthe), un emploi de directeur adjoint en charge de la stratégie médicale, de la communication et de la qualité - gestion des risques et des relations avec les usagers ;
- Centre hospitalier métropole Savoie (Savoie), un emploi de directeur des unités de personnes âgées - référent des pôles hébergement et gériatrie et de la filière gérontologique ;
- EHPAD Les Couleurs du Lac (Haute-Savoie), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines, de la logistique et du système d’information ;
- Maison d’Accueil de l’Enfance Eleanor Roosevelt - Foyer d’accueil d’urgence de l’aide sociale à l’enfance de la Ville de Paris (Ile-de-France), un emploi de directeur de la MAE Eleanor Roosevelt ;
- EHPAD résidence du Duc d’Aumale, EHPAD Lefebvre-Blondel-Dubus, EHPAD Fondation Beauvils (Seine-Maritime), un emploi de directeur adjoint ;
- Centre hospitalier intercommunal Elbeuf-Louviers-Val-De-Reuil et centre hospitalier Le Neubourg et centre hospitalier Bourg-Achard (Seine-Maritime), un emploi de directeur délégué du site du centre hospitalier Le Neubourg et du centre hospitalier de Bourg-Achard ;
- Centre d’hébergement gérontologique La Filandière et EHPAD Bethel (Seine-Maritime), un emploi de directeur adjoint ;
- Service départemental d’accueil d’urgence (SDAU) du département de Seine-et-Marne : Site de Provins (Seine et Marne), un emploi de directeur adjoint du pôle de Provins ;
- EHPAD Les résidences du Thouet (Deux-Sèvres), un emploi de directeur adjoint ;
- Etablissement public médico-social d’Amiens - EPSM (Somme), un emploi de directeur adjoint en charge des ressources humaines et des services généraux ;
- Centre départemental enfance famille de Vaucluse (Vaucluse), un emploi de directeur adjoint ;
- Centres hospitaliers de Carpentras et de Sault et EHPAD de Bédoin (direction commune) (Vaucluse), un emploi de directeur adjoint du centre hospitalier de Carpentras, en charge de la gestion de l’EHPAD de Bédoin et de l’EHPAD du centre hospitalier de Carpentras ;
- Centre hospitalier départemental « Vendée » à la Roche-sur-Yon, centre hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables-d’Olonne, centre hospitalier « Loire-Vendée-Océan » à Challans, hôpital de l’Ile d’Yeu, hôpital de Noirmoutier, centre hospitalier de Fontenay le Comte, groupe public hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à la Chataigneraie, EPSMS « la Madeleine » à Bouin, EHPAD « la Reynerie » à Bouin, EHPAD de la Chaize le Vicomte et EHPAD de Saint Fulgent (direction commune) (Vendée), un emploi de directeur délégué du groupe public hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » ;
- CHU de Limoges, centres hospitaliers de Saint-Yrieix-la-Perche, de Saint-Junien et l’EHPAD de Rochechouart (direction commune) (Haute-Vienne), un emploi de directeur délégué du centre hospitalier de Saint-Yrieix-la-Perche ;
- Centre hospitalier intercommunal « Hôpitaux du Massif des Vosges » (Vosges), un emploi de directeur des ressources humaines et de la formation ;
- Centre hospitalier de Sens et centre hospitalier de Joigny (direction commune) (Yonne), un emploi de directeur adjoint en charge des EHPAD et des SSIAD et des relations ville-hôpital du centre hospitalier de Sens (site de Sens et site de Villeneuve sur Yonne).

Le contenu des emplois, les enjeux fondamentaux des établissements, les qualités attendues des candidats et le grade qu’ils doivent détenir sont précisés dans les offres d’emplois accessibles sur le site internet du CNG à l’adresse suivante : <https://www.cng.sante.fr/directeurs/votre-carriere/publications-postes-mouvements> (rubrique « Directeurs d’établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux », sous-rubrique « Avis de vacances d’emplois des directeurs adjoints »).